

## Les sites d'information utiles :

Retrouvez toutes les informations générales sur la garde nationale et la réserve militaire

[www.garde-nationale.fr](http://www.garde-nationale.fr)

[www.defense.gouv.fr/reserve](http://www.defense.gouv.fr/reserve)

Rejoignez la communauté garde nationale et suivez l'actualité des réservistes qui la composent



<https://www.facebook.com/reservemilitaireFR>

<https://twitter.com/ReserveMiliFR>



La bourse des emplois de la réserve (BdER) propose plusieurs centaines d'offres d'emploi, mises en ligne par les armées et services interarmées à l'intention des réservistes opérationnels du ministère des Armées. Pour y accéder, rendez-vous sur le site interarmées des réserves militaires :

[www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr](http://www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr)

## Réserviste, civil et militaire à la fois.



## Les contacts utiles :

### ♦ Le chargé de mission entreprises :

01 86 69 01 12

### ♦ Le bureau partenariat réserve-entreprises-défense : (questions relatives aux conventions, contact CRED)

01 86 69 01 13

### ♦ Le bureau communication :

01 86 69 00 98

### Vous pouvez aussi nous écrire :

[contact@garde-nationale.gouv.fr](mailto:contact@garde-nationale.gouv.fr)



## Le guide du référent défense



**Parce que la défense et la sécurité nationales sont l'affaire de tous !**



## Le référent défense

**Votre entreprise a signé une convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère des Armées, l'une des composantes de la garde nationale, et vous avez été désigné référent défense. Vos interlocuteurs privilégiés au sein du ministère des Armées sont le correspondant réserve-entreprise-défense (CRED) de votre secteur géographique, le délégué militaire de votre département et le secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire, également secrétariat général de la garde nationale.**

### Le rôle du référent défense :

Le référent défense, en tant que facilitateur des relations entre son entreprise et le ministère de la défense, a pour missions :

- De recenser les employés engagés dans la garde nationale,
- D'expliquer et défendre le concept de garde nationale et le statut de réserviste militaire au sein de l'entreprise, auprès de l'administration et de la hiérarchie pour faciliter l'exercice de leur double vie, à la fois militaire et civil,

- De relayer l'information relative à la défense, à la sécurité et à la garde nationale auprès des réservistes et de la direction,
- D'animer le réseau des réservistes au sein de son entreprise, les encourager à exercer leur activité dans la garde nationale et à partager leur expérience notamment par la création de groupements,
- De communiquer sur la convention de partenariat et la garde nationale au sein de l'entreprise, sensibiliser les collaborateurs à l'esprit de défense en participant à la journée nationale du réserviste ou en s'impliquant dans des actions en faveur de la citoyenneté,
- De rendre compte des activités menées par l'entreprise en faveur de la garde nationale et des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la convention,
- De veiller à l'utilisation de la qualité de « partenaire de la défense » conformément aux recommandations du conseil supérieur de la réserve militaire,

- D'informer le chargé de mission entreprise et le CRED de tout changement concernant l'entreprise impactant la convention de soutien à la politique de la réserve (changement de raison sociale de l'entreprise, d'adresse, désignation d'un nouveau référent défense...)

### Les outils à disposition :

- Information relative aux questions de défense et de sécurité et à la garde nationale au travers du magazine Armées d'aujourd'hui et de fiches d'information envoyées par le secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire, également secrétariat général de la garde nationale,
- Invitations à différents événements par l'autorité militaire locale : conférences, colloques, cérémonies...